

A À Z DECOR
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
RCS PARIS 983 550 351
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : 1-3 Rue d'Enghien
75010 PARIS

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 2 OCTOBRE 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE 2 OCTOBRE à 15H00

L'actionnaire unique et le futur actionnaire de la SASU A À Z DECOR, société au capital de 1.000 €, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le N° 983 550 351 dont le siège social est au 1-3 Rue d'Enghien– 75010 – PARIS, s'est réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société.

Sont présent :

- Monsieur Hussain ZAHIR	100 actions
- Madame Alexandra ZAHARIA (Futur Président et Actionnaire)	

TOTAL :	100 actions
---------	-------------

Seul actionnaire de la Société et représentant en tant que telle la totalité des actions composant le capital de la Société.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexandra ZAHARIA, futur présidente et actionnaire.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur les ordres du jour suivants :

ORDRES DU JOUR

- Cession d'actions
- Changement de Président
- Modification des statuts

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- 1 Une copie de la lettre adressée à chaque actionnaire,
- 2 Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Hussain ZAHIR, actionnaire unique, souhaite céder 100 actions à Madame Alexandra ZAHARIA.

La nouvelle répartition du capital sera la suivante :

- Madame Alexandra ZAHARIA : 100 actions

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires prend acte de la démission de la présidence de Monsieur Hussain ZAHIR, à compter de ce jour.

La collectivité des actionnaires décide de nommer Président, Madame Alexandra ZAHARIA, en remplacement de Monsieur Hussain ZAHIR, à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de modifier les statuts en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée donne tous pouvoirs à Madame Alexandra ZAHARIA pour effectuer toutes les formalités de publicité, de dépôt et autres afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et l'ensemble des actionnaires.

Mme Alexandra ZAHARIA

M. Hussain ZAHIR